



## Collège d'autorisation et de contrôle Assignation de radiofréquence à titre provisoire

### Décision du 22 décembre 2020.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par le demandeur identifié ci-après.

Vu l'article 100 du décret sur les services de médias audiovisuels ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

**Le demandeur identifié ci-après est autorisé à faire usage de la radiofréquence décrite ci-dessous, pour la période indiquée et en respectant les caractéristiques techniques définies.**

#### Identification du demandeur

Raison sociale ou nom	Paroisse St-Martin association de fait
Siège social (adresse)	Square Albert 1er, 31 6700 Arlon
Numéro d'entreprise	/
Date d'introduction de la demande	04 décembre 2020

#### Identification de la fréquence provisoire autorisée

Période d'autorisation	du 23/12/2020 au 25/12/2020 inclus.
Nom de la station	ARLON
Fréquence	100,4 MHz
Adresse	Parc des Expositions, 1 B- 6700 Arlon
Coordonnées géographiques	49° 40' 44.7"N   5°48' 4.7"E
PAR totale	10 W (10 dBW)
Hauteur de l'antenne hors sol	2,5 m
Directivité de l'antenne	ND

Fait à Bruxelles, le 22 décembre 2020.

DocuSigned by:

*Karim Hourki, Président*

08013E62BA9E470...

DocuSigned by:

*Mathilde Alet, Directrice Générale*

8CA19B3ED537454...